FC SARLAT MARCILLAC PÉRIGORD NOIR · ÉDITION 2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
SARLAT FUTSAL FESTIVAL

SAMEDI 2 JANVIER 2027	DIMANCHE 3 JANVIER 2027	LIEU
U10 · U11	U12 · U13	GYMNASE DE LA CANÉDA

ORGANISATION ET INSCRIPTION

ARTICLE 1 · LIEU ET DATES

Le Sarlat Futsal Festival se déroule au gymnase de la Canéda, complexe sportif de la Canéda, avenue de la Canéda, 24200 Sarlat-la-Canéda (Dordogne) :

- catégorie U10-U11 le **samedi 2 janvier 2027** ;
- catégorie U12-U13 le **dimanche 3 janvier 2027**.

L'accueil des équipes a lieu de 8h00 à 8h45. Les premiers matchs débutent à 9h00.

ARTICLE 2 · INSCRIPTION

L'engagement d'une équipe est enregistré à réception du formulaire d'inscription complété et du règlement du droit d'entrée :

DROIT D'ENTRÉE

30 € par équipe

30 € par club qui inscrit 2 équipes

PAIEMENT

En ligne, par virement (coordonnées sur demande) ou par chèque à l'ordre du FC Sarlat Marcillac PN, envoyé à Damien Musset, 114 chemin de la Côte, 24250 Domme.

Le club privilégie 16 clubs différents par catégorie. Une option peut être posée pour une deuxième équipe ; elle sera retenue si le tournoi n'est pas complet.

ARTICLE 3 · JOUEURS LICENCIÉS

Le tournoi est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFF dans le club pour lequel ils jouent, dans leur catégorie d'âge : U10 ou U11 le samedi, U12 ou U13 le dimanche. Les licences sont déposées à la table de marque dès l'arrivée et conservées jusqu'à la fin de la journée.

ARTICLE 4 · ÉQUIPES ET TENUE

Chaque équipe est composée de 5 joueurs et 2 remplaçants. Les équipes portent les maillots de leur club et la tenue officiellement autorisée ; les protège-tibias sont obligatoires. Un club représenté par 2 équipes conserve la même composition pour chacune pendant tout le tournoi.

ARTICLE 5 · VESTIAIRES

À son arrivée, chaque équipe dispose d'un vestiaire pour se changer, puis le libère pour l'équipe suivante. Des dirigeants du FC Sarlat Marcillac PN vous accueillent et vous y accompagnent. En fin de tournoi, toutes les équipes disposent d'un vestiaire pour que les enfants puissent se doucher et se changer.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 6 · RÈGLES DU JEU

Les règles sont celles du football établies par la FFF. Les changements s'effectuent librement et rapidement sur ordre de l'éducateur, sans accord de l'arbitre (règle du foot en salle), sauf lorsqu'un joueur a été exclu temporairement (article 10) : l'arbitre décide alors seul.

ARTICLE 7 · TIRAGE AU SORT ET PHASE DE POULES (MATIN)

Le tirage au sort des poules est effectué une fois les 16 équipes inscrites. Deux équipes d'un même club ne sont pas placées dans la même poule. À leur arrivée, les équipes reçoivent la composition des poules et l'horaire des rencontres.

- 4 poules de 4 équipes : chaque équipe rencontre les 3 autres ;
- matchs de 8 minutes, sans mi-temps ni changement de côté ;
- victoire : 3 points · match nul : 1 point · défaite : 0 point ;
- une équipe absente à l'heure prévue a match perdu, 0 point, sur le score de 3-0.

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par : le goal-average général, le goal-average particulier, la meilleure attaque, puis la meilleure défense. En cas de nouvelle égalité, une séance de 3 tirs au but par équipe est organisée, puis tir par tir jusqu'à la première différence.

ARTICLE 8 · PHASES FINALES (APRÈS-MIDI)

Les équipes sont réparties dans deux tableaux selon leur classement en poule :

CHAMPIONS LEAGUE
Les 2 premiers de chaque poule
Places 1 à 8

EUROPA LEAGUE
Les 3e et 4e de chaque poule
Places 9 à 16

- **Quarts de finale** : le vainqueur se qualifie pour les demi-finales, le perdant joue les demi-finales de classement.
- **Demi-finales** : le vainqueur joue la finale, le perdant la petite finale.
- **Demi-finales de classement** : le vainqueur joue la finale de classement (places 5-6 du tableau), le perdant la petite finale de classement (places 7-8 du tableau).

Quarts et demi-finales se jouent en 8 minutes. Finales, petites finales, finales et petites finales de classement se jouent en 10 minutes, avec une mi-temps de 2 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de 3 tirs au but par équipe est organisée, puis tir par tir jusqu'à la première différence. Chaque équipe dispute ainsi 6 matchs et reçoit une place de 1 à 16.

Si le nombre d'équipes présentes le jour du tournoi est inférieur à celui prévu, la commission d'organisation peut modifier le format.

ARTICLE 9 · ARBITRAGE ET FAIR-PLAY

Les matchs sont arbitrés en grande partie par des arbitres officiels du District de Dordogne de football, complétés par des éducateurs du FC Sarlat Marcillac PN. Pour chaque rencontre, l'arbitre note le résultat ainsi que le fair-play des équipes et de leur entourage (éducateurs et accompagnants). Tout litige non prévu par ce règlement est tranché par les organisateurs en toute impartialité.

VIE DU TOURNOI ET RESPONSABILITÉS

ARTICLE 10 · DISCIPLINE

Toute agressivité volontaire est sanctionnée par l'exclusion du joueur pendant 5 minutes. En cas de récidive, le joueur est exclu définitivement du tournoi.

ARTICLE 11 · HORAIRES

Les horaires indiqués sur le programme sont donnés à titre indicatif. Pour ne pas prendre de retard, chaque équipe se présente à l'entrée de son terrain avant la fin du match qui précède le sien.

ARTICLE 12 · TERRAIN ET SÉCURITÉ

Les buts sont fixés au sol conformément à l'arrêté du 13 août 1993, pour une utilisation sans danger. Sur le terrain (à l'intérieur des mains courantes), seuls les joueurs, les arbitres et 2 éducateurs par équipe au maximum sont admis. Les éducateurs et les remplaçants se placent du côté de leur défense.

ARTICLE 13 · RÉCOMPENSES

Tous les joueurs sont récompensés en fin de journée par des lots individuels identiques, quels que soient les résultats. Aucune équipe ne reçoit de lots ni de récompenses avant la remise officielle de fin d'après-midi.

ARTICLE 14 · RESTAURATION ET BUVETTE

La buvette est ouverte de l'ouverture à la fermeture du tournoi, le samedi et le dimanche. La restauration du midi est ouverte à toute personne présente (joueurs, parents, accompagnants). Les repas des équipes, à 8 € par personne, se réservent avec la fiche repas avant le 15 décembre 2026.

ARTICLE 15 · FORFAIT

En cas de forfait d'une équipe inscrite, le droit d'entrée reste acquis au FC Sarlat Marcillac PN.

ARTICLE 16 · ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs doivent être assurés. Le FC Sarlat Marcillac PN et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pendant la manifestation.

ARTICLE 17 · CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus par ce règlement sont jugés par le comité d'organisation, qui se réserve le droit de le modifier en cas de besoin.

Contact · Damien Musset, co-président du FC Sarlat Marcillac
07 82 92 19 19 · communication@fcsm24.fr · fcsm24.fr